



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 8 mai 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/05 de la Municipalité, du 8 février 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.- pour le transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt ;
2. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées ;
3. d'accepter le prélèvement sur le Fonds du développement durable pour un montant de CHF 600'000.-, diminué des subventions qui pourraient être accordées, et de porter ledit prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit mai deux mil dix-huit.

La présidente



Le secrétaire :